

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**REUNION DU 07 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 07 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Guillaume FRICKER
Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
M. René GODIGNON	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
M. Didier MATRAS	Mme Isabelle BRACALE
Mme Agnès LAVEST	M. Julien THELLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Cyrille COURTY
M. Alain COSSON	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	

Votaient par procuration :

Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)  
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)  
Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)  
M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)  
M. Daniel DUVERT (à Mme Agnès LAVEST)  
Mme Laurence GONINET (à Mme Aline ROCHE)

Absent :

Mme Sophie CARRÉ

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : RESSOURCES HUMAINES – MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE –  
POSTE DE MEDIATEURS DES PUBLICS - MODIFICATION**

**RESSOURCES HUMAINES – MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE  
– POSTE DE MEDIATEURS DES PUBLICS - MODIFICATION**

\*\*\*\*\*

- VU la délibération du conseil communautaire N°09 en date du 28/06/2018 relative à la création d'un poste de médiateur des publics à la médiathèque intercommunale ;

Monsieur le Président informe les délégués communautaires que, dans le cadre du fonctionnement de la Médiathèque entre Dore et Allier et des publics qui la fréquentent, il a été créé un poste de médiateur des publics à temps complet.

Le Médiateur/La Médiatrice en direction des publics, dans le cadre de l'accueil des publics au sein de la Médiathèque entre Dore et Allier, aura en charge, après une phase de diagnostic, la mise en place d'outils et programme d'action à destination des publics identifiés et assurera la gestion de ces publics au sein de l'équipement. Il contribuera également à la construction d'une offre multimédia et numérique, en lien avec les agents du Service concernés, en direction de l'ensemble des publics et sur l'ensemble des points-Médiathèques du réseau intercommunal.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de modifier le cadre de ce poste. Ainsi le recrutement d'un agent pour ce poste interviendra par voie statutaire et sera basé sur la rémunération du grade d'animateur (catégorie B) de la filière animation pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Cette délibération modifie celle prise en date du 28/06/2018.

Monsieur le Président rappelle que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont à inscrire au budget 2019

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE la modification apportée au poste de médiateur des publics au service médiathèque, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 février 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE

063-246301097-20190207-20190207\_09-DE  
Regu le 12/02/2019

CCEDA  
CC07/02/2019  
(09)